

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Séance N° 03
16/06/2025
Délibération 043/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, Mrs GUILBAUD David, HEMON Christian.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Monsieur CHAUVIN Yannick a été élu secrétaire.

OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour des travaux à l'église

Vu la délibération n°024M/7.1 du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Vu le rapport actualisé du cabinet Esca en date du 28/02/2025 reprenant l'analyse du précédent rapport effectué le 16/11/2017,

Vu le complément du rapport initial du cabinet Esca en date du 06/06/2025 pour la structure clocher et Beffroi,

Considérant que ces nouveaux rapports font apparaitre plusieurs points à traiter sans délai concernant la toiture, la maçonnerie et la réfection des voûtes en plâtrerie,

Plusieurs entreprises ont été sollicitées sur conseil du cabinet Esca et spécialisées dans la réfection des bâtiments patrimoniaux.

Le Conseil Départemental apporte une aide financière pour les travaux des édifices non protégés présentant un caractère patrimonial tels que les édifices religieux. Le plafond des dépenses subventionnables est de 500 000€ HT par an et pour un même projet. A savoir que pour les édifices cultuels publics, le montant de la subvention est de 25% du montant HT des dépenses subventionnables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter une aide auprès de conseil départemental de la Vendée en faveur du patrimoine selon le plan de financement des travaux suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<i>Travaux de couverture</i>	10 555,70 €	Subvention Conseil Départemental	21 145,65 €	25,00 %
<i>Reprise de la Platerie</i>	4 758,50 €			
<i>Maconnerie Tranche 1</i>	69 268,39 €			
		Sous-total	21 145,65 €	25,00 %
		Emprunt	63 436,94 €	75,00 %
		Autofinancement		
		Sous-total reste à charge de la collectivité	63 436,94 €	75,00 %
Total dépenses HT	84 582,59 €	Total Recettes	84 582,59 €	100,00 %

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme

Madame le Maire

Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr CHAUVIN Yannick